

OBJET

**REALISATION D'UNE PASSERELLE PIETONNE
SUR LA RIVIERE SAINT-DENIS**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX

Dans le cadre du programme d'aménagement du quartier « Bas de la Rivière » la Ville de Saint Denis se propose d'améliorer le confort d'usage et l'aspect du franchissement du cours d'eau de ce secteur.

Pendant l'étiage de la rivière Saint Denis, de nombreuses personnes traversent le lit du cours d'eau à gué pour accéder aux berges.

Cette situation devient préoccupante pour la ville de Saint-Denis en termes de confort et de sécurité pour les collégiens et autres usagers aux heures de pointes, mais aussi pour rejoindre le stade de la Redoute où sont basées de nombreuses activités sportives scolaires.

L'objectif est de relier le Quai Est (Rive Droite du cours d'eau) au Quai Ouest (Rive Gauche du cours d'eau) par un ouvrage de franchissement permettant d'assurer le confort et la sécurité des usagers, notamment en période de crues de la rivière Saint Denis.

L'axe du projet est défini comme suit :

- à l'est par l'ascenseur panoramique donnant sur le centre ville (accès à la rue Pasteur) ;
- à l'ouest par l'escalier de l'opération de logements « Géringère » (accès à la RD41 et à l'église de la Délivrance).

La réalisation du projet comprend :

- la construction d'un ouvrage de franchissement d'une seule portée, s'appuyant sur des culées en rives ;
- la réalisation des accès à l'ouvrage (rampes pour handicapés et escaliers) en quais Est et Ouest.

Le conseil municipal réuni en séance du 25 juin 2007, a approuvé le projet et le lancement de l'appel d'offres pour les travaux.

RAPPORT N° 07/5-12

Procédure de consultation des entreprises

Ces travaux ont fait l'objet d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert en application des articles, 33, 57 à 59 du code des Marchés Publics lancée le 26 octobre 2007.

Les crédits sont prévus au budget principal (chap. 23, article 2315).

La commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni le 12 décembre 2007 a retenu l'offre de l'entreprise TTS-GAGNE pour un montant HT de 1 053 536,15 € soit 1 143 086,72 € TTC

Je vous demande :

- 1) de m'autoriser à passer le marché de travaux avec l'entreprise TTS-GAGNE, retenue par la commission d'Appel d'Offres, pour un montant de 1 053 536,15 € HT soit 1 143 086,72 € TTC.
- 2) de m'autoriser à signer le marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

OBJET

**REALISATION D'UNE PASSERELLE PIETONNE
SUR LA RIVIERE SAINT-DENIS**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget Principal sous le Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-12 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à passer le marché avec l'entreprise TTS-GAGNE, retenue par la Commission d'Appel d'Offres du 12 décembre 2007, pour un montant de 1 143 086,72 € TTC.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE



[Signature]
René-Paul VICTORIA